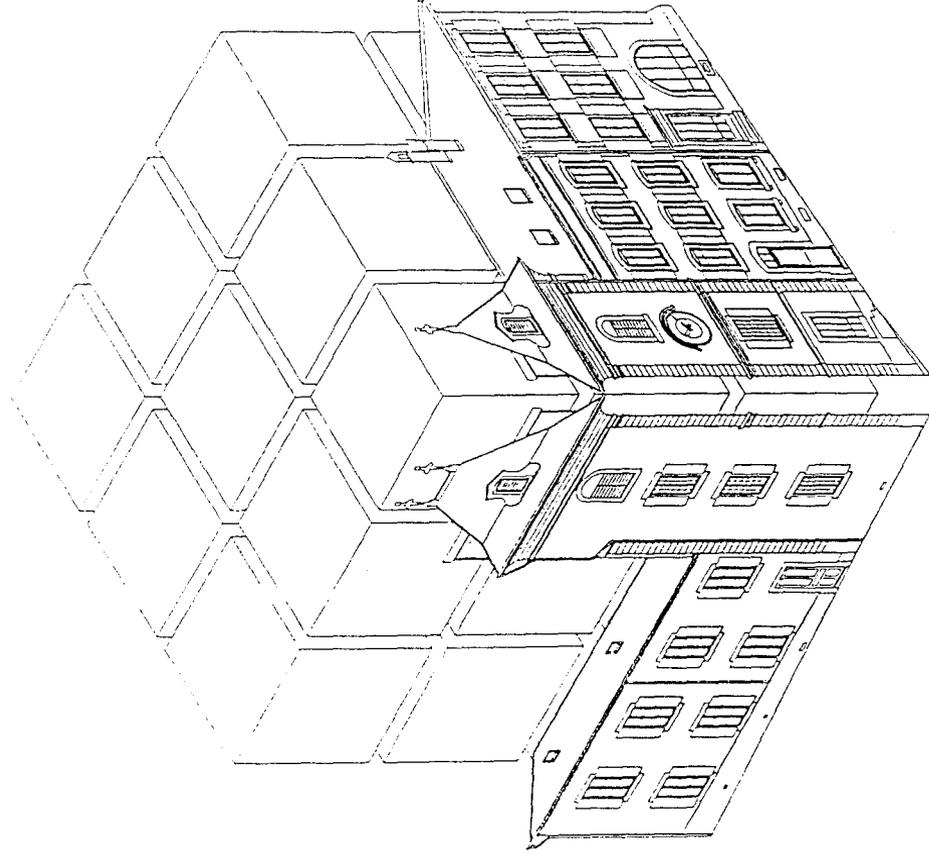


Mai 1999

Bulletin N° 24



NYON
Hier
Aujourd'hui
Demain

PRO NOVIODUNO

Page de couverture :
Nyon, îlot de la Tour de l'horloge
Façade bise et façade lac,
composition Rubik's cube
dessin atelier d'architecture Arielle Denoréaz

Le billet du Président

Cette édition du bulletin se concentre sur le problème des rénovations.

Dans notre acceptation helvétique de ce terme se cache la notion de remise à neuf. Cette philosophie perfectionniste comporte de nombreux désavantages et limitations.

Elle implique, tout d'abord, des coûts très élevés par la mise à des normes actuelles très éloignées des considérations des bâtisseurs initiaux.

Elle modifie fréquemment la nature esthétique ou plastique des objets rénovés en leur soustrayant cette patine qui constituait leur charme.

Elle oublie aussi que la rénovation a pour objet principal l'obligation de transmission aux générations futures d'une certaine époque et non de la nôtre.

Elle s'éloigne souvent de l'environnement fondamental des objets ainsi rénovés.

Nous devons donc repenser cette notion de rénovation pour lui donner un sens plus contemporain. Les deux exemples utilisés dans ce bulletin doivent permettre cette réflexion, car ils sont profondément inscrits dans le tissu urbain nyonnais et notre regard sur ceux-ci est quotidien.

Philippe Glasson

Réhabilitation de l'îlot de la Tour de l'Horloge, à Nyon

Préambule

Aborder un projet pour la réhabilitation d'un ensemble bâti ayant un passé de quelques siècles laisse toujours l'architecte pensif. Sa philosophie ou son éthique face à l'histoire, même si elle est théoriquement claire, doit se modeler ou être adaptée à chaque nouvelle intervention, à chaque édifice. Aussi, tout l'intérêt d'un travail de ce type est l'apport des disciplines historiques qui élargissent, jusqu'à la fin, sa réflexion.

Plusieurs études ont été menées par des spécialistes qui ont toutes amené des jalons importants dans la mise en place du projet et de la finesse d'intervention sur les détails. Informations ^{1,2 *}, relevés archéologiques ^{3,4}, études des crépis ^{5,8} des tuiles ⁷, des peintures ⁵ et des papiers peints ont apporté une foules d'indices.

(* Pour les références, voir Page 14 en fin d'article)

Repères géographiques

Pour une compréhension plus aisée de la suite du texte, rappelons que l'îlot est composé de 4 bâtiments et d'une annexe. En façade bise (fig. 1 & 2), trois constructions sont visibles, respectivement la rue du Temple n° 2, qui est la Tour elle-même, le n° 4 et le n° 6, qui possède une arcade. Le quatrième bâtiment est l'immeuble de la Grand-rue n° 37, qui est le seul a n'avoir que 2 niveaux sous toiture. L'annexe est l'actuel accès aux logements, elle se situe sur la rue du Prieuré.

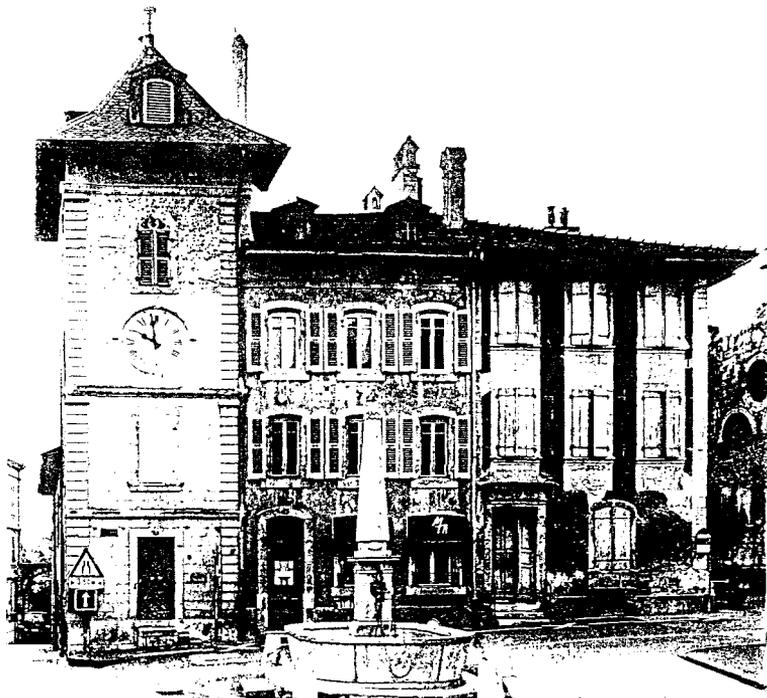


Figure 1 : façade bise, mars 1994, photo Fibbi-Aeppli

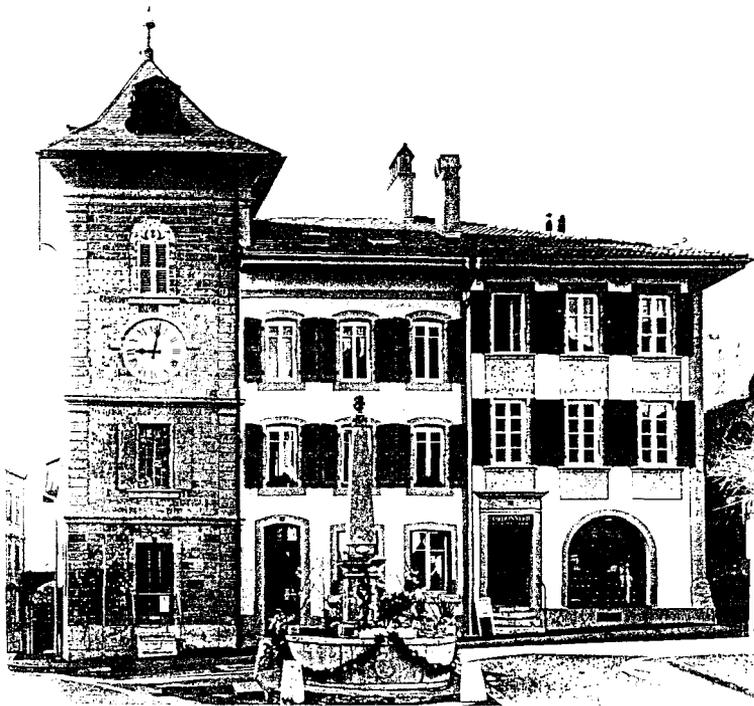


Figure 2 : façade bise, avril 1997, photo Fibbi-Aeppli

Repères historiques

Pour l'îlot de la Tour de l'Horloge et dans un premier temps, la recherche historique établie en octobre 1992 par Pierre-Antoine Troillet offre une base très importante de références et de critères. Ainsi à travers ses recherches, nous apprenons que leurs constructions s'échelonnent de 1720 environ à 1878. Le plus ancien bâtiment est celui de la rue du Temple n° 6. Les quelques précisions qui suivent sont résumées des deux documents^{1, 2} établis par l'historien.

Rue du Temple n° 2 (Tour de l'Horloge) :

Avant d'accueillir la Tour de l'Horloge, cette parcelle fut occupée par une petite maison, qui fut acquise en 1753 par la Ville de Nyon à des fins urbanistiques. La partie orientale de celle-ci empiétait en effet sur la Grand-rue. C'est donc pourquoi les autorités déclarent alors l'acquérir *afin d'élargir un grand chemin et une rue publique en cet endroit et rendre l'entrée et sortie plus commode et praticable*. Parallèlement, en 1794 se manifestent les premiers symptômes graves du délabrement du clocher du Temple tout proche, dont on n'ose plus alors sonner les cloches de crainte qu'il ne s'écroule. En 1797, la Ville décide donc de réaliser un édifice pour reprendre deux des trois cloches du temple, le chantier de construction s'achève en septembre **1798**. Le rôle socioculturel d'un tel édifice est important à la fin du 18ème siècle, puisqu'en dehors des couches sociales aisées, rares sont les possesseurs de montres, et que l'on vit alors ses journées au rythme des horloges publiques et de leurs sonneries. Le bâtiment de la Tour de l'Horloge assure dès lors cette fonction pour toute la partie méridionale de la vieille ville, mais aussi pour les abords directs de la localité. C'est la raison pour laquelle elle doit être *en forme de tour, de façon que l'on puisse y suspendre 2 cloches, qui, étant plus élevées, se feront entendre dans la campagne plus facilement*. La Commune de Nyon conservera jusqu'à nos jours la propriété de cette construction.

Rue du Temple n° 4 :

C'est en 1745 que les membres de la Direction de la *Bourse Française de Nyon* rachètent le bâtiment qui précéda l'actuel n°4 de la rue du Temple. Organisme à but caritatif, la *Bourse Française* ou *Bourse des Pauvres Réfugiés Français*, fut créée à la fin du 17ème siècle, peu après que Louis XIV eût révoqué l'édit de Nantes, afin d'accueillir et aider les quelques 20'000 protestants français, qui, persécutés, vinrent alors s'installer dans notre pays. Les membres de la Direction de la Bourse firent entreprendre la reconstruction, probablement complète, du bâtiment actuel en 1747. En 1860, sur décret du Grand Conseil sera prononcée la dissolution de la Bourse Française de Nyon, et la fusion de celle-ci avec la Commune de Nyon, à qui échoit l'intégralité de ses biens, et donc la maison de la rue du Temple n°4. Les autorités communales la vendront en 1869. Malgré plusieurs tentatives successives ce bâtiment restera en main privée et ne pourra être racheté qu'en 1993, dans le cadre de la réhabilitation.

Rue du Temple n° 6 :

Le bâtiment du n° 6 de la rue du Temple est un intéressant exemple de maison bourgeoise nyonnaise du 18ème siècle. D'une architecture soignée sans être luxueuse, elle fut une demeure de notables, peut-être reconstruite au cours du second quart du 18ème siècle par une vieille famille nyonnaise des LEVRIER. Lors de l'achat de la parcelle, en 1793, par Jacques Salomon MARQUIS, maître horloger, alors Justicier, il est fait mention dans le cadastre d'une *maison avec écurie et fenièrre attenante sur le derrière* .

Entre parenthèse, lors du chantier en 1995, des éléments de papiers peints⁶ ont été retrouvés dans la partie arrière. Leur datation se situe entre 1790 et 1805, ce qui permet de supposer que c'est à ce propriétaire que l'on doit l'édification de locaux d'habitation au-dessus de l'écurie et l'aménagement intérieur en papier peint. Ce que nous appellerons l'annexe est donc depuis cette époque partie intégrante de l'immeuble n° 6 de la rue du Temple.

Par la suite, l'ensemble subira un certain nombre de transformations intérieures, surtout. Et la Commune rachètera le n° 6 et le n° 37 de la Grand-rue en 1928 de l'hoirie Lucie VERSEL. Les autorités justifient alors cette acquisition par le fait que la situation de ces bâtiments à *proximité du Temple* offre la possibilité de les démolir, si le besoin s'en fait sentir, pour améliorer la circulation dans ce quartier, soit pour pouvoir les soumettre, le cas échéant, à une zone de protection du Temple. Par la suite, plusieurs rénovations ont été projetées, car les logements habités par *des citoyens à ressources modestes* étaient fort vétustes. Mais aucun de ces projets n'a pu être réalisé.

Grand-rue 37 :

Le premier propriétaire connu de la construction qui précéda l'édifice actuel fut la ville de Nyon, à qui appartient en 1647, et probablement bien plus tôt, cet édifice qui abritait alors le plus petit des deux fours banaux de la ville haute. Logiquement appelé petit-four, ce bâtiment continuera à servir de four public pour le quartier du haut de la ville, jusque vers 1870 environ, date probable de sa désaffectation. Il est alors en fort mauvais état.

C'est en 1877, que François VERSEL, déjà propriétaire du n° 6 de la rue du Temple rachète cette vieille maison aux enchères publiques. Il fera entreprendre la construction du bâtiment actuel dès l'année suivante, en 1878. Celui-ci sera repris par la commune de Nyon lors de l'acquisition de l'hoirie Lucie VERSEL, en 1928, et aura le même destin que l'immeuble de la rue du Temple n° 6.

Principes d'intervention

Ainsi, suite à cette étude de base, la lecture de l'ensemble architectural paraît plus claire, et ses caractéristiques très fortes historiquement demandent à être encore lisibles après rénovation. Il s'avère donc que les 4 bâtiments et l'annexe formant l'îlot ont toujours été bien distincts et autonomes, le cadastre et les circulations verticales en témoignent. Ce principe guide la réflexion architecturale à tous les niveaux. Les couleurs des façades seront différentes les unes des autres, les finitions des crépis aussi, et à l'intérieur aucun appartement ne se développera à cheval sur deux immeubles.

Cette contrainte de base établie, l'idée du projet est, bien sûr, de concrétiser architecturalement une situation sans précédent. En effet, l'achat de l'immeuble de la rue du Temple n° 4 par la Ville de Nyon en fait la propriétaire de l'îlot complet; or, historiquement, il n'y a jamais eu, à notre connaissance, qu'un seul propriétaire. De plus, urbanistiquement important, l'îlot est le point de repère de la Grand-rue, son entité est forte, il s'agit de la maintenir. C'est donc pour exprimer ce fait et aussi plus pragmatiquement par gain d'espace et de simplicité que l'idée d'une cage d'escalier centrale et unique se développe (fig. 3 & 4).

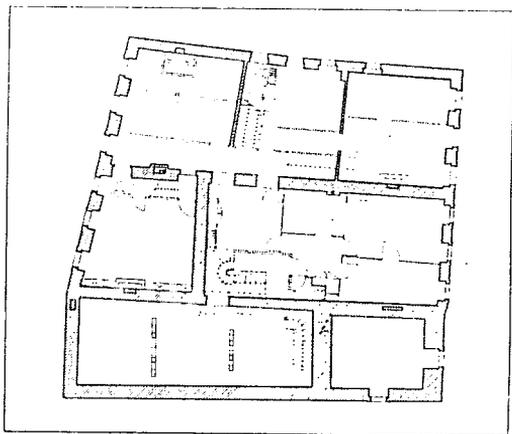


Figure 3 : plan du 1er étage, existant, dessin atelier d'architecture Arielle Denoréaz

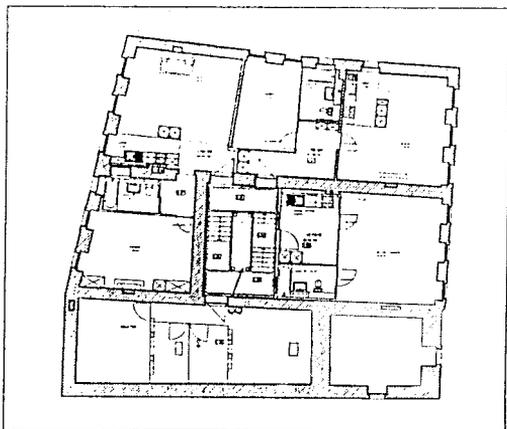


Figure 4 : plan du 1er étage, transformé, dessin atelier d'architecture Arielle Denoréaz

Parallèlement, l'approche géométrique du projet rappelle, par sa complexité et ses intrications, le jeu bien connu du Rubik's cube (page de couverture) et, le plaisir d'un projet de cette configuration est de mettre chaque élément à sa juste place.

Rapidement le programme est arrêté avec le Maître de l'Ouvrage : l'objectif est de réhabiliter cette fonction de logement, sauf pour les locaux du rez-de-chaussée, qui seront aménagés en locaux commerciaux. Aussi neuf appartements seront créés dans ces volumes définis. Les surfaces disponibles entre les murs anciens nous encouragent à proposer des cuisines ouvertes sur le séjour pour laisser les espaces les plus proportionnés possible, en évitant un cloisonnement qui serait par trop étouffant.

Suite au classement de la Tour de l'Horloge, des toitures et façades de l'ensemble par les Monuments Historiques, il est évident que des contraintes précises de conservation ont été définies. Les points les plus manifestes sont le maintien des gabarits extérieurs, des formes de toitures et avant-toits, la préservation des ouvertures en façade rue du Temple et Grand-Rue, et à l'intérieur, la sauvegarde des boiseries, cheminées et portes anciennes. Les fenêtres seront remaniées sur la façade Jura, afin de redonner une harmonie à l'ensemble. Plusieurs nouvelles ouvertures seront percées, afin d'amener plus de lumière, surtout dans les séjours des appartements donnant sur la rue du Temple (exposés au Nord).

Des éléments existants riches donnent quelques images auxquelles nous allons tenir et dont nous tenterons d'en garder l'essence : la verrière de la cage d'escalier de l'immeuble de la rue du Temple n° 4 (fig. 5 & 6), les fenêtres intérieures des locaux de service (cuisines, wc) prenant la lumière sur cette cage. Pour ne citer que les plus importants.



Figure 6 : cage d'escalier, rue du Prieuré n° 5, nouveau, photo Arielle Denoréaz



Figure 5 : cage d'escalier, rue du Temple n° 4, ancien, photo Arielle Denoréaz

La connaissance historique nous amène également à envisager des finitions et des traitements nouveaux qui s'expriment par exemple par la réalisation du berceau en lames sous l'avant-toit de la Tour. En effet, les textes nous apprennent qu'il n'avait pas été construit, mais que le travail de la pierre avait été fait de manière à pouvoir l'accueillir.

Au niveau des matériaux, les choix se portent sur des techniques traditionnelles : bois, maçonnerie en briques, crépis au mortier, crépis à la chaux. Seule la marque contemporaine de l'architecture utilise des techniques étrangères à la construction de l'îlot et actuelles en tant que témoignage. Sa principale expression en est l'escalier métallique, simplement déposé dans le vide laissé par le bâti.

Conservation, réhabilitation, espace et lumière sont les termes qualifiant cette intervention.

Chantier

Dates principales :

- | | |
|-------------------------------|---|
| • mai 1994 | début des travaux, mise en place des échafaudages |
| • septembre 1994 à avril 1995 | toiture provisoire |
| • 6 avril 1995 | bouquet |
| • octobre 1995 | dépose des échafaudages |
| • décembre à février 1996 | mise en place de l'escalier intérieur définitif (structure) |
| • mars 1996 | entrée des premiers locataires |
| • juillet 1996 | fin des travaux (extérieurs compris) |
| • 7 septembre 1996 | visite dans le cadre de la Journée du Patrimoine |

A part la découverte, lors de la démolition, de papiers peints, découverte importante pour la datation, d'autres éléments historiques sont mis en évidence par le chantier.

Ainsi, au niveau des rez-de-chaussée, un travail d'assainissement doit être entrepris: en effet, les planchers en bois existants sont pourris. Il faut donc accentuer les profondeurs de vide sanitaire et refaire les dalles à hourdis. Naturellement abaisser le niveau du sol veut dire éventualité de découverte de vestiges archéologiques. Effectivement, dans la partie méridionale du bâtiment de la Grand-Rue 37, une portion du caniveau romain central est mise à jour. D'autres vestiges de murs sont dégagés à la rue du Prieuré n° 7 (sous l'actuel studio), dans l'arrière-boutique de la rue du Temple n° 6 et sous la tour de l'Horloge. Tous ces éléments confirment les connaissances des archéologues et surtout précisent spatialement les hypothèses de base concernant la structure de la ville.

Conclusion

Chantier passionnant, parfois passionné dans ses situations et ses tensions, il a demandé la présence continue et obstinée de la Direction des Travaux (Maître de l'Ouvrage et architecte). Chaque semaine avait son lot de décisions pas toujours faciles à prendre. Et des sujets importants dans l'aspect final comme : peindre ou non la Tour de l'Horloge (de la même manière dont elle l'avait déjà été), ou : en quelle matière seront les marches d'escalier, nous ont entretenus lors de nombreuses séances. Jusqu'à la fin, le travail s'est fait dans une collaboration étroite entre le Service des Bâtiments et les architectes. Je remercie donc la Ville de Nyon d'avoir bien voulu faire confiance à un jeune atelier d'architecture* de la place.

Arielle Denoréaz
architecte EPFL-SIA, REG A

Nyon, le 13 avril 1999

* les collaborateurs suivants ont participé à la recherche patiente :
Meike Leutheuser, stagiaire EPFL
Jean-Claude Richard, architecte ETS
Fabienne Würsch, architecte ETS
Claude Colliard, architecte REG B
Elena Battaglia, secrétaire
Emmanuel Pernet, apprenti dessinateur

Travaux et études réalisés dans le cadre de la réhabilitation :

- 1 Pierre-Antoine TROILLET, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, rue du Temple 2-6, Grand-rue 37, étude historique et architecturale*, Nyon, octobre 1992
- 2 Pierre-Antoine TROILLET, *Nyon, rue du Temple 4, documentation photographique*, Nyon, mars 1994
- 3 Ulrich DOEPPER et C. ROAGNA, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, relevé technique*, Archeotech SA, octobre 1992
- 4 Luigi NAPI, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, constat archéologique des façades*, Archeotech SA, octobre 1994
- 5 Emmanuelle BARBEY et Eric-J. FAVRE-BULLE, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, rapport, sondages, examens, peintures*, Atelier St-Dismas, juillet 1994
- 6 Claire PIGUET, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, rue du Temple 6, rapport papiers peints*, Atelier St-Dismas, février 1995
- 7 Michèle GROTE, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, analyse de la couverture*, Villeneuve, mars 1996
- 8 Roger SIMOND, *Nyon, îlot de la Tour de l'Horloge, fiches techniques*, Tannay, juin 1998

A l'initiative de Madame Kocher, propriétaire des lieux, et avec l'appui de la Section des Monuments Historiques et Archéologie de l'Etat de Vaud, un petit groupe interdisciplinaire a été formé regroupant architectes, historiens, spécialistes de relevé, ingénieur bois et spécialiste de la pierre.

Un concept de restauration à long terme définissant 4 à 5 étapes d'intervention sera le fil conducteur de ce travail.

Les travaux de conservation les plus urgents concernent la première étape soit :

- Toiture du bâtiment principal et de l'annexe
- Réparation des dégradations de la charpente et traitement
- Assainissement du dispositif de la galerie en pierre de St-Triphon et mise en place de nouveaux appuis en acier inox sablé remplaçant un solivage très dégradé (semble-t-il depuis déjà très peu de temps après sa construction)
- Restauration de la façade de l'annexe
- Nettoyage et remise à jour du pavage de la cave et assainissement des pieds de murs
- Renforcement du solivage au droit des cheminées menaçant de s'effondrer
- Mise à jour du pavage de la cour et assainissement des ruines de l'ancienne buanderie néoclassique
- Assainissement des installations sanitaires et techniques de l'annexe
- Travaux pour la remise en fonction d'une cheminée du 1^{er} étage.

Les autres étapes consistent :

- A restaurer la façade principale sur cour alors que la façade lac avait été ravalée en 1992
- A restaurer l'appartement de l'annexe
- A assainir les installations de chauffage éparses dans l'ensemble du bâtiment
- Finalement, revaloriser le niveau supérieur qui comportait, au début du XX^{ème} siècle, les chambres d'une auberge.

Un programme donc complet pour un bâtiment d'une très grande qualité et d'un intérêt historique, comme relevé dans l'étude qu'a menée l'historien bien connu de Nyon, M. Pierre-Antoine Troillet, dont voici un extrait :

"Le bâtiment principal du N° 30 de la Rue de Rive, bien attesté dès le XVII^{ème} siècle, a probablement été reconstruit en grande partie à la fin du XVIII^{ème}, en conservant vraisemblablement quelques éléments plus anciens, peut-être du milieu du XVIII^{ème}. Il a peu après été agrandi sur l'arrière (vers l'ouest), puis cette extension très rapidement surélevée. Il y a tout lieu de croire que ces trois chantiers ont eu lieu durant un intervalle de temps très rapproché, probablement entre la fin du XVIII^{ème} siècle et 1808 environ.

En dépit de ces agrandissements, le tout constitue un objet architectural homogène et cohérent, par ailleurs d'excellente facture. L'expression architecturale de sa façade à un niveau sur rez-de-chaussée, en pierre de taille, d'ordonnance classique, dotée d'un léger avant-corps et surmontée d'un entablement lui confère une apparence de petit hôtel particulier. Certaines particularités stylistiques l'apparentent à quelques-uns des plus remarquables bâtiments de la ville de Nyon et de ses alentours, édifiés pour l'essentiel entre 1786 (ancienne Maison de Riaz, rue du Prieuré 4) et 1790 (ancien collège, Rue du Collège N° 31), attribuables pour certains d'entre eux à l'architecte genevois Hans-Ulrich HELDT.

La cour qui se trouve à l'ouest de la maison, elle aussi attestée dès le XVII^{ème}, abritait au XVIII^{ème} siècle déjà des dépendances. Celles-ci ont été remplacées au nord-ouest en 1808 par une annexe d'habitation précédée d'une galerie-portique sur colonnes, et à l'ouest par un petit bâtiment servant de chambre à lessive, construit en 1834, et doté d'une intéressante fenêtre en arc brisé d'esprit néogothique.

La disposition de la galerie-portique sur colonnes de l'annexe nord confère à la cour une certaine monumentalité contribuant ainsi à renforcer l'impression d'hôtel particulier se dégageant de l'ensemble. Le choix d'un tel parti architectural, particulièrement original et sans équivalent régional connu, trahit probablement l'intervention d'un architecte étranger à la région.

Les aménagements intérieurs de la grande maison remontent essentiellement à un très important chantier qui a dû avoir lieu à la fin du XVIII^{ème}, voire au début du XIX^{ème} siècle. Ces aménagements ont ensuite été complétés en 1808 par ceux de l'annexe nord de la cour et, probablement à une époque assez proche de la précédente, par la création d'une chambre à l'étage des combles. Le tout constitue un ensemble d'excellente qualité, homogène et particulièrement bien conservé, qu'il convient de situer parmi les meilleures productions de l'époque pour la région nyonnaise.

Tout au long de sa longue histoire, le N° 30 de la Rue de Rive a appartenu à plusieurs familles fortunées, comptant dans leurs rangs de nombreux notables (membres du Conseil, bannerets, justiciers, métrals, vice-syndics) et plusieurs marchands, le plus souvent d'extraction bourgeoise. Le niveau social élevé des familles propriétaires, leurs relations probables avec Genève, Lausanne, Berne, voire l'étranger, mais également leurs moyens financiers sans doute élevés, expliquent l'originalité du parti architectural, comme la richesse et la qualité des aménagements du N° 30 de la Rue de Rive".

Nicholas DELACHAUX - Bernard BOUJOL, architectes EPFL
SIA/Nyon

DE L'ASSE AU BOIRON...



La municipalité de Nyon vient d'associer Pro Novioduno aux travaux de réflexion sur l'avenir de l'amphithéâtre. Nous nous réjouissons de cette heureuse initiative à laquelle nous nous sommes immédiatement associés.

Elle prend belle allure déjà la ferme du Château dégagée de ses annexes vouées autrefois à l'exploitation agricole. Une élégance architecturale s'affirme avec plus de force. Pro Novioduno tient à le répéter : la ville de Nyon fut bien inspirée en acquérant ce bâtiment et son affectation à des activités publiques aura été un choix excellent.

Le crédit pour la restauration de la Villa Thomas a donc été voté. Il est très heureux que cette demeure soit dorénavant vouée à la musique. Ce choix s'inscrit dans une intégration harmonieuse des activités culturelles.

Autre motif de satisfaction: le classement de l'immeuble Rue de Rive 30 qui le méritait bien !
Dans ce bulletin, vous lirez avec intérêt l'article que Nicolas Delachaux lui consacre.

Un ample coup de chapeau à l'aubergiste du Restaurant de la Croix-verte. De ses deniers, il a fait restaurer la vieille enseigne typique et a su la placer avec goût. Nous nous réjouissons qu'on la voie depuis le domaine public (Rue de Perdtemps).



L'aménagement futur du quartier Martinet/La Morâche prend figure, du moins sur le papier. Que la liaison entre les deux parties de la ville, de part et d'autre des voies ferrées, soit à revoir, on peut l'admettre. Néanmoins, il ne s'agit en réalité que d'assurer un trafic plus fluide, des piétons et des véhicules. Aujourd'hui, il y a des moments de gêne, mais osera-t-on dire que l'on tombe dans l'insupportable ?

Et faut-il vraiment reconstruire une nouvelle gare côté Jura ? Ce n'est pas la nostalgie du passé qui nous anime, quoique l'actuel bâtiment voyageurs soit à sa manière un authentique témoin d'architecture ferroviaire, pas très beau, on en convient, mais bien caractéristique de son époque.

Et la place actuelle de la gare une fois libérée de la voie du Nyon-St.Cergue-La Cure, ne suffira-t-elle pas vraiment aux besoins ?

Et enfin, ne peut-on pas, à posteriori, regretter que l'implantation du centre commercial projeté n'ait pas été reporté plus au nord, si l'idée en était de vitaliser les hauts de Nyon ?

Le quartier de Rive, en son état actuel, demeure en dessous de la pleine beauté qu'il mérite. Il y a plusieurs années déjà, Pro Novioduno avait voulu sensibiliser l'Autorité. Aujourd'hui, on peut espérer que l'avenir est moins sombre. De nouveaux horizons s'ouvrent. Mais le regard épris d'élégance continue encore à se troubler devant la vision des petits gâchis accumulés dans l'indifférence et la facilité.

Attendons et restons vigilants...



"La Côte", le 24 février dernier, nous apprenait que le Conseil fédéral a cru devoir prôner la réduction du soutien financier au Fonds suisse pour le paysage. Ah, les beaux discours de circonstances sur le visage aimé de la Patrie !

Il nous est revenu que beaucoup de touristes stationnant sur la Place de Savoie, peinent à trouver le Musée du Léman et doivent se renseigner auprès des commerçants voisins. L'examen des lieux confirme l'absence de toute claire indication. Un panneau "ad hoc" s'impose.

Depuis des années, Pro Noviodunum demande à l'autorité communale la remise en place des deux mâts sur les socles devant la Salle communale, côté Place Perdtemps. Ces éléments faisaient partie intégrante de l'architecture de ce bâtiment, témoin précieux du temps où il fut érigé.

La beauté se couronne dans le détail. Un seul faux pli rompt l'élégance du vêtement bien coupé.

Nous laissera-t-on longtemps encore le spectacle affligeant du cornet de glace culturel persistant à orner sans grâce, mais d'un air penché, la Place St-Martin ?

- Π -

COMPOSITION DU COMITE PRO NOVIODUNO

Président d'honneur	Bernard Glasson
Président	Philippe Glasson
Vice-Président	Jacques Suard
Membres	Me Rémi Bonnard Florence Darbre Georges Glauser Jean-Michel Isoz Denise Ritter Janine Suard Me Olivier Thomas
Membres consultatifs	Philippe Bridel Me Olivier Freymond Pierre Kissling François Perret-Giovanna Gabriel Poncet
Membres d'honneur	Jacques Brack Jean-H. Guignard Edgar Pélichet
Secrétariat	Marie-Claude Henchoz Valmont 342 1260 Nyon Tél. /Fax 022/361.13.26

PRO NOVIODUNO *veille depuis 1922 à la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de Nyon, ainsi qu'au développement harmonieux de la cité.*

PRO NOVIODUNO *organise des manifestations à caractère culturel telles que conférences, visites et excursions guidées et soutient les associations nyonnaises oeuvrant dans le développement culturel.*

PRO NOVIODUNO *maintient le contact avec ses membres grâce à son bulletin dont la diffusion élargie lui permet une information semi-publique sur son activité et ses prises de position.*

PRO NOVIODUNO *a besoin de votre soutien, chaque adhésion étant un apport précieux à notre action.*

Bulletin d'adhésion

à retourner à:

Pro Novioduno, case postale 238, 1260 Nyon 1

Oui, je désire adhérer à Pro Novioduno en payant une cotisation annuelle.

Individuelle Fr. 30.-- Couple Fr. 45.--

Nom, prénom

Adresse

Date et signature

Merci pour votre soutien!

**Bulletin fait
par**

La Corolle

COMMUNAUTÉ DE L'ARCHE

Chemin d'Ecogia 26

1290 Versoix

Tél. 022 / 755 51 82

